

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 septembre 2009, à 20H, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Étaient présents : Tous les membres du conseil municipal.

- Sauf :
- Corinne GUYON, procuration à Georges GARNIER
 - Michel PUJOL, procuration à Julien BOULANGER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité. Monsieur BOULANGER félicite Madame et Monsieur GUYON pour la naissance de Léo.

APPROBATION DU COMTE RENDU DU 24 JUILLET 2009

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 24 juillet 2009, à l'unanimité.

APPENTIS AU GYMNASSE : AVENANT N°1 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de la construction d'un appentis adossé au gymnase, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux supplémentaires apparus lors de la construction.

3 avenants N°1 :

- Au lot 1 : TERRASSEMENT VRD GROS-ŒUVRE, entreprise BLANCHOT, 2 bis route de Soye, 25340 CLERVAL
- Au lot 3 : Électricité, entreprise STRASSER, 13 rue du Port, BP 77344, 25207 MONTBÉLIARD Cedex
- Au lot 4 : PLÂTRERIE PEINTURE, entreprise GROSPERRIN, Route de Clerval, 25430 SANCEY LE LONG

qui font apparaître une modification des marchés comme suit :

	Marché initial	Avenant 1	Nouveau montant	
	HT	HT	HT	TTC
Lot 1	43 942,75 €	- 2 665,32 €	41 277,43 €	49 367,81 €
Lot 3	6 705,94 €	+ 500,76 €	7 206,70 €	8 619,21 €
Lot 4	12 130,00 €	+ 2 482,50 €	14 612,50 €	17 476,55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

L'ajustement budgétaire est inscrit au BS 2009.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL

Les commissions « travaux » et « éducation, activités périscolaires, sport, culture » se sont réunies pour la présentation de la structure et le projet du plan de financement prévisionnel.

- Monsieur BOULANGER demande que le projet soit présenté au conseil municipal.
- Monsieur NICOLIER proposera prochainement une réunion.
- Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'inclure le montant de 80 000 € inscrit dans le budget global proposé par le Cabinet MP Conseil, 5 rue de Berne, 67 300 SCHILTIGHEIM pour l'acquisition de mobilier afin de pouvoir prétendre à une subvention de la CAF.
- Il présente le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Poste de dépenses	Région Contrat Pays	CAF	Europe Feader Mesure 321	Auto Financement	TOTAL
Construction d'un périscolaire et d'un multi- accueil	70 000,00 €	529 992,00 €	200 000,00 €	524 988,00 €	1 324 980,00 €
Mobilier		40 000,00 €		40 000,00 €	80 000,00 €

- Monsieur NICOLIER salue le travail de Monsieur PUJOL pour les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour, 4 abstentions :

- Approuve le montant de 80 000 euros HT pour achat de mobilier
- Émet un avis favorable au nouveau plan de financement prévisionnel
- Sollicite l'aide de la Région, de la CAF, de l'Europe (Feader mesure 321) pour l'opération citée
- Autorise Monsieur le Maire à :
 - Constituer les dossiers de demandes de subvention
 - Signer toutes pièces afférentes à ces dossiers

Le programme 569 a été ouvert au budget 2009.

RÉGULARISATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU 15 SEPTEMBRE 2009

Après de nombreuses années de CDD ininterrompus et compte tenu du surcroît de travail régulier, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de conserver l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Vu la nécessité de conserver l'emploi à durée déterminée et ininterrompu jusqu'à ce jour,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 voix pour, 2 abstentions :

- Décide de créer un poste d'Adjoint Technique, 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}, au 15 septembre 2009
- Confie au Centre de Gestion du Doubs le soin de préparer les documents administratifs
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2009.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE APPARTENANT À RFF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de passer une convention d'occupation temporaire concernant la parcelle Réseau Ferré de France, sise sur le territoire de notre commune, face à la gare SNCF, afin que nous puissions mettre en place les aménagements des espaces, cours, abords et périmètre permettant l'accès à la gare de CLERVAL.

Ladite convention est établie par « L'AGENCE ADYAL GRANDS COMPTES SAS », 1 rue Gay Lussac, 25000 BESANCON, qui agit au nom et pour le compte de RFF.

Cette occupation temporaire fait l'objet d'une redevance annuelle de 150 euros HT payable par notre commune au gestionnaire RFF, plus un montant forfaitaire annuel de 20 euros correspondant au remboursement d'impôts et taxes acquittés par RFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention
- S'engage à inscrire au budget chaque année la redevance de 150 euros HT ainsi que le forfait de 20 euros HT.

Un devis a été demandé à Monsieur PEYROUS de l'Hôpital Saint Lieffroy, pour réparer la barrière appartenant à RFF sous le pont de chemin de fer. Celui-ci sera transmis à RFF.

VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS : PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige la commune à faire établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Ce plan a pour objet de planifier les équipements et les aménagements permettant d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement sur la voirie et les espaces publics.

Ce plan doit obligatoirement être réalisé avant le 23 décembre 2009.

Une seule entreprise : E.A.C.T.BEG de BAUME LES DAMES nous a proposé un devis pour un montant estimatif de 12 659,73 euros HT, soit 15 141,14 euros TTC.

Nous attendons d'autres propositions pour comparer les devis et retenir définitivement une entreprise.

LOCATION CABINET MÉDICAL DU DOCTEUR LACOSTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mauvaise étanchéité des portes du cabinet médical, loué par le Docteur, au 2 rue Haute, a entraîné une surconsommation d'électricité évaluée à 113,39 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 6 voix pour, 9 voix contre :

- Refuse d'annuler cette somme sur le loyer d'août 2009.

INFORMATIONS

- **RN** : Les travaux ont recommencé depuis 15 jours Avenue Gaston Renaud, (coût : 21 000 euros de la Bonne Auberge à la maison Besançon). N'est-il pas judicieux d'arrêter les travaux à La Bonne Auberge ?
 - Quant à la maison MANIGUET, il faudrait une pompe de relevage coûtant 6 000 euros à la charge du particulier.
 - L'enrobé sera coulé lundi 7 septembre.
 - Monsieur MARQUIS demande si Monsieur BESANÇON a déposé une autorisation de rénovation
 - Monsieur le Maire :
 - ❖ Précise que la circulation avec les trois feux ne pouvait pas être mieux régulée d'où les problèmes de bouchons rencontrés ces derniers jours.
 - ❖ A assumé son rôle d'officier de police et a décidé de faire la circulation aux heures d'affluence.
 - Monsieur GARNIER demande l'implication du Cabinet ANDRÉ dans le déroulement des travaux, pour que ceux-ci avancent plus vite.
- **Station d'épuration** : les commissions se réuniront fin septembre. Le dépôt du permis de construire sera fait au 15 octobre.

- **Ordures ménagères (CCPC)** : La commission s'est réunie pour faire un cahier des charges pour le ramassage des OM.

Monsieur FOURNIER fait lecture des différentes options proposées dans ce cahier mis à disposition des entreprises intéressées.

Monsieur le Maire donne le détail des coûts de ramassage des OM qui se décompose comme suit :

1) **Les frais fixes** (19 euros par an et par habitant) concernent :

- Le salaire du salarié de la déchetterie
- Les frais d'entretien de celle-ci
- Les points d'apport volontaire

2) **Le coût de traitement des OM** :

- Les véhicules vont vider les déchets à Cubry
- Le volume annuel des 10 communes représente 635 tonnes/an
- Le coût à la tonne est de 94 euros

3) **La collecte des OM**

- Le coût est de 21 euros/an

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCPC a lancé un appel d'offres pour la collecte. Les bacs seront installés sur chaque commune. Ils seront équipés d'une puce quelque soit le choix du système de collecte (pesée ou volume). Le contrat prendra effet au 1^{er} novembre 2009 pour une durée de quatre ans.

La commission d'appel d'offres de la CCPC se réunira le 28 septembre prochain pour étudier les offres et divers modes de collecte.

Une étude sera faite auprès des commerçants et artisans de Clerval.

Madame CARLIN demande des précisions sur les horaires d'ouverture de la déchetterie. Monsieur le Maire soumettra une proposition à la CCPC.

- **Remerciements Football Club de Clerval** : Le club remercie la municipalité de Clerval pour sa participation.

Monsieur GARNIER demande :

- Des précisions sur les associations qui reçoivent des subventions
- Si le Maire a un regard sur la trésorerie des associations

Monsieur le Maire lui répond qu'il oblige les associations à lui communiquer leur situation financière comme le prévoit la loi lorsque l'argent public est engagé. Un contrôle légalité par la Sous-préfecture sera fait et présenté début octobre au conseil municipal.

- **Marquage au sol** :

- Monsieur NICOLIER évoque le manque de marquage au sol rue des Hussards

Monsieur le Maire lui répond qu'une entreprise effectuera ce travail sur la commune pour un montant de 1 435 euros TTC.

- Monsieur OCCHINI, domicilié rue du Milieu, a informé le Maire sur les dégâts du mur de sa maison provoqués par certains véhicules empruntant cette rue.

- **Rocher de Cassemaille** : Une expertise, puis une contre-expertise ont été faites, nous n'avons pas encore les bilans.

La Sous-préfecture est venue constater le danger : Monsieur le Sous-préfet prendra le dossier en charge selon le rapport des expertises.

- **Maison Duffing** :
 - Monsieur BOULANGER a pris la décision de ne pas remettre des butées de trottoir devant la maison
 - Le Crédit Agricole déposera prochainement le permis de construire.

- **Monsieur NICOLIER** : informe le conseil sur la préparation du prochain bulletin municipal dont la parution est prévue au 15 octobre 2009. Les personnes intéressées pourront donner leurs idées avant le 16 septembre à l'EPN.

- **Un système de visio-conférence (relié avec la CAF et CPAM)** : La CCPC étudie l'installation d'un tel projet sur la commune de Clerval.

- **Madame CARLIN** : s'interroge sur les chutes de branches au camping.
Une analyse des arbres a été demandée à l'ONF.
Monsieur le Maire informe le conseil que les arbres malades devront être abattus.

- **Date du prochain conseil municipal** : vendredi 02 octobre 2009, 20H.

Le Maire, Julien BOULANGER